FORMULAIRE D'INSCRIPTION ATELIER PIELOT

Cours de BD & Manga - Année 2023 / 2024

À retourner par courrier ou e-mail à : Rémi Pielot - Atelier Pielot 10 Boulevard de Verdun 76000 Rouen

Adresse e-mail: atelierpielot@gmail.com

1. COORDONNÉES DE LA PERSONNE MAJEURE ET RESPONSABLE :

		DATE DE NAISSANCE :
TELEPHONE	E-MAIL : .	
☐ Je souhaite m'inscrire		
ou		
☐ Je souhaite inscrire mon enfant		
Te sounaite instine mon emant		
NOM DE L'ENFANT :	PRÉNOM	DE L'ENFANT :
DATE DE NAISSANCE :		
☐ C'est une 1ere année d'inscripti	on	
☐ C'est une 2e année (programme	différent)	
☐ C'est une 3 ^e année (programme	différent)	
2. <u>CHOIX DU COURS :</u>		
☐ Atelier du Jeudi (17h30 - 19h) cl	nez Mai'he 82 houlevard	Dunois 14000 Caen
☐ Atelier du Jeudi (19h - 20h30) ch	•	•
7. (circi da Jedai (1511 - 201150) ei	icz war be, oz boulevara	Bullots, 14000 cuch.
Tarif annuel : 259 €		
3. CHOIX DU RÈGLEMENT :		
☐ Paiement en une fois, par virem	ent ou chèque (à l'ordre	de Rémi PIELOT) :
À effectuer avant le 31 Octobre 20	23	
Coordonnées bancaires : IBAN : FR	60 2004 1010 1412 0632	6C03 571
BIC : PSSTFRPPROU	FDE EINIANICIED	
LA BANQUE POSTALE ROUEN CENT	RE FINANCIER	
☐ Paiement en deux fois, uniquem	aent nar chàques (à l'ordr	e de Rémi PIFI OT) :
1er chèque : 50% : encaissement à		
2e chèque : 50% : encaissement à	•	

<u>La totalité des chèques</u> est à remettre en mains propres à Rémi Pielot lors d'une séance d'atelier avant le 31 octobre 2023.

MODALITÉS DE FORMATION • ATELIER PIELOT

• Article I : Caractéristiques de la formation

Rémi Pielot, gérant de l'Atelier Pielot, enseigne aux participants à partir de 9 ans et jusqu'à 24 ans les techniques de travail sur papier associées à la bande dessinée et au manga : création d'histoires, de personnages, de décors, crayonnage, mise en page, encrage, lettrage, mise en couleurs et constitution de dossiers de présentation professionnels à destination des écoles d'art ou maisons d'édition. Les élèves peuvent publier leur BD/Manga en fin d'année dans une revue dont la version numérique leur est offerte.

Article II : Lieu, dates et horaires de formation

L'Atelier Pielot caennais se tient chaque année d'octobre à juin dans la salle d'atelier de la société Mai'be, 82 boulevard Dunois, 14000 Caen. Les enseignements ont lieu, au choix : les jeudis de 17h30 à 19h et de 19h à 20h30 (hors vacances scolaires). Un calendrier détaillé est fourni pour connaître précisément les dates des 22 séances annuelles d'atelier selon le cours choisi. Il est également disponible en téléchargement sur le site www.atelierpielot.fr (sur la page « L'atelier & les tarifs »).

• Article III : Dispositions financières

Le prix annuel de la formation est fixé à 259 € pour tout participant ayant entre 9 et 24 ans. Le règlement de cette somme se fait par chèque(s) ou virement. Soit en une fois par chèque ou virement : 100% avant le 31 octobre. Soit en deux fois, uniquement par chèques : 50% avant le 31 octobre et 50% avant le 31 janvier.

• Article IV : Délai de rétractation

Après signature du présent formulaire la personne inscrite ou son représentant possède un délai de 15 jours pour se rétracter, à compter de la date du premiers cours suivi. Elle fait part de cette intention par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : Rémi Pielot – Atelier Pielot, 10 Boulevard de Verdun, 76000 Rouen. Cette rétractation n'entraîne pas de frais supplémentaires et voit le remboursement complet des sommes qui auront pu être réglées pour l'inscription. Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement. La signature du présent document vaut acceptation ferme de cette clause.

• Article V : Interruption de la formation

Si le participant abandonne la formation, ne justifie pas 3 absences consécutives, perturbe les cours de façon répétée (avec la limite de 2 rappels à l'ordre par e-mail au responsable de l'élève) ou ne procède pas à son règlement selon les modalités indiquées à l'article III, son inscription est résiliée. Le règlement de la formation reste toutefois dû et ne sera soumis à aucun remboursement.

• Article VI : Droit à l'image

Dans le cadre de l'Atelier Pielot, j'autorise Rémi Pielot à me photographier moi et/ou mon enfant ainsi que mes réalisations et/ou celles de mon enfant, qui pourront aussi être scannées et reproduites afin de promouvoir le travail de l'Atelier dans les médias et réaliser la publication de fin d'année compilant les travaux des participants, selon la durée légale en vigueur. Si vous vous y opposez, cochez la case ci-dessous :

□ Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.

☐ Je m'oppose à cet article et n'autorise aucune photo ni scan.
Signature de l'intéressé(e) ou du responsable majeur si l'élève est mineur(e), à faire précéder de la mention « Lu et approuvé »
ÀLeLe